



Le réseau  
de transport  
d'électricité

## **Concertation sur le projet de création de deux lignes aériennes à deux circuits et d'un poste électrique 400 000 Volts dans le Dunkerquois - RTE**

**Compte-rendu de la réunion de clôture  
du 26 avril 2023 à Grande-Synthe**





## **Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois**

La réunion de restitution s'est tenue le 26 avril 2023, de 18h00 à 19h45, à la Salle du Moulin, à Grande-Synthe. Elle a réuni 29 participants (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage).

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible à cette adresse : [Développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois](#).

### **Table des matières**

1. Accueil républicain et introduction .....	3
2. Ouverture de la réunion et présentation du projet et du bilan de la participation du public.....	4
3. Restitution des principaux sujets abordés par les participants, et des premiers enseignements et engagements tirés par RTE.....	6
4. Mots de conclusion .....	13



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

### 1. Accueil républicain et introduction

**Simon BESNARD, modérateur, SYSTRA**, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il se présente et invite Nicolas DAMIE, maire-adjoint de Grande-Synthe, à prononcer quelques mots pour l'accueil républicain.

**Nicolas DAMIE, maire-adjoint de Grande-Synthe**, salue les participants à la réunion, excuse le maire de Grande-Synthe pour son absence et souhaite à toutes et à tous une excellente réunion.

**François-Xavier BIEUVILLE, sous-préfet de Dunkerque**, revient sur l'importance des principes à l'œuvre dans la phase de concertation :

- **Transparence** : il estime que c'est un prérequis fondamental et juge par ailleurs que RTE fait preuve de transparence, notamment à travers la diffusion d'un dossier exhaustif ;
- **Citoyenneté** : il indique qu'elle se déploie à travers la participation d'un public averti, bien informé par le maître d'ouvrage ;
- **Développement humain et durable** : il indique que la concertation permet de s'interroger afin de permettre le développement du territoire et le partage de la richesse tout en garantissant l'acceptabilité et la soutenabilité des projets de territoire.

Il explique que le projet de RTE trouve un écho particulier dans ce dernier principe, puisque la décarbonation du territoire repose sur l'électrification de l'industrie. Il mentionne également d'autres projets qui participent à la transition énergétique et industrielle en cours.

Monsieur le sous-préfet ajoute que le projet de RTE vise à alimenter ces industries stratégiques pour la décarbonation de l'économie, tout en limitant au maximum son impact, voire en n'impactant pas les territoires traversés. Il souligne que ce débat est nécessaire et remercie les participants pour leur attention.

**Laurent PIDOUX, directeur général des services de la Communauté Urbaine de Dunkerque**, remercie le Préfet pour sa présence et pour son allocution.

Il explique que ce projet de création de double ligne aérienne constitue un symbole pour le développement économique de l'ouest du Dunkerquois. Il indique que le territoire a travaillé étroitement avec l'Etat afin de se diversifier économiquement à travers le développement d'une industrie « 4.0 ». Il illustre ce travail en citant l'appel à projets « Zone Industrielle Bas-Carbone » (ZIBaC), remporté récemment par la zone industrialo-portuaire de Dunkerque.

Il souligne que la région dunkerquoise doit être décarbonée, et notamment le site de l'entreprise ArcelorMittal France à Dunkerque, plus gros émetteur de CO<sub>2</sub> de la région. Il mentionne les initiatives de recherche menées avec des chercheurs pour identifier des modèles de développement soutenable du territoire.

Il indique que la CUD a souhaité être présente ce soir aux côtés du sous-préfet afin de répondre aux éventuelles questions du public concernant l'implication de la puissance publique dans la transition énergétique.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, présente le déroulé de la réunion.



## **2. Ouverture de la réunion et présentation du projet et du bilan de la participation du public**

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande si certains participants assistent pour la première fois à une réunion de concertation sur le sujet. Devant les quelques réponses positives, il invite RTE à présenter à nouveau le projet pour ces personnes, après la projection du film du projet (*accessible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/LRe3pIFAFoA>*).

### **a. Ouverture de la réunion et présentation du projet**

**Simon BESNARD, SYSTRA**, rappelle que la présentation de RTE, les comptes-rendus des différentes réunions publiques et les réponses aux questions posées par le biais des registres en mairie ou en ligne sont disponibles sur le site internet de la concertation, qui restera ouvert jusqu'au dimanche 30 avril inclus. Il donne la parole aux intervenants de RTE.

**Jérôme LINO, RTE**, revient sur le contexte du Dunkerquois, qui nourrit l'ambition de constituer un nouveau modèle d'industrie décarbonée et rappelle que le projet de RTE vise à rendre possible cette ambition à travers l'augmentation des capacités de transit d'électricité sur le territoire.

Il rappelle qu'entre l'électrification des usines existantes et les prévisions d'installation de nouvelles industries basées sur l'électricité, une demande supplémentaire de 3 500 MW de puissance est estimée à horizon 2030. Il ajoute que ces projets sont situés à l'est de la zone portuaire et que le projet porté par RTE vise à combler ces nouveaux besoins en électricité tout en limitant au maximum la longueur des liaisons ainsi que les nuisances pour le territoire.

Il explique que l'emplacement du poste électrique « Alpha » (d'une surface de 19 ha) est proposé au plus proche des industriels pour limiter la longueur totale des lignes électriques. Il ajoute que ce poste serait relié au poste de Flandre Maritime par deux liaisons à double circuit d'une tension de 400 000 volts. Il rappelle ensuite la structure et l'aspect de telles lignes électriques à l'aide d'un schéma.

Jérôme LINO revient brièvement sur le coût global du projet, estimé à 270 millions d'euros ainsi que sur le calendrier indicatif. Celui-ci prévoit une mise en service courant 2029, en synchronisation avec les calendriers des industriels concernés.

Il rappelle notamment que l'Instance Locale de Concertation (ILC) réunie par le préfet au plus tard 60 jours à l'issue de la concertation, validera l'emplacement du poste électrique et le fuseau de moindre impact des lignes aériennes, sur lequel RTE réalisera les études de détail pour identifier le meilleur tracé.

**Damien BLOT, RTE**, décrit l'aire d'étude et les 3 fuseaux identifiés par RTE, ainsi que sur l'analyse multicritères réalisée pour comparer les enjeux humains, environnementaux, technologiques et agricoles au passage des lignes électriques.

Il revient brièvement sur chacun des fuseaux identifiés préalablement à la concertation en tenant compte des projets en cours sur le territoire (comme le projet CAP 2020) :



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

- Le **fuseau Nord** (11,5 km de long), qui contourne Loon-Plage par le nord. Monsieur BLOT explique que ce tracé présente plusieurs atouts, parce qu'il reste sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), mais également un désavantage majeur, l'impact paysager à proximité de Loon-Plage. Il évoque également l'enjeu environnemental et le risque technologique (Seveso seuil haut) présentés par ce fuseau. Il indique enfin que la présence d'angles aigus sur le tracé implique un nombre plus important de pylônes et ainsi un impact paysager majorant.
- Le **fuseau central** (10,5 km de long) passe entre Loon-Plage et Craywick en franchissant à deux reprises l'A16. Ce fuseau permet d'éviter le parc de Galamé et le surplomb du hameau de la gare. Il explique que ce tracé est le plus court et limite le nombre de pylônes tout en étant en majorité en zone du GPMD (90%), même s'il aurait un impact sur le domaine privé agricole au sud de l'autoroute (10% du fuseau).
- Le **fuseau Sud** (13,5 km de long) longe la commune de Saint-Georges sur l'Aa par l'est, franchit l'A16 puis longe à distance le canal de Bourbourg, jusqu'au poste électrique. Il s'agit du tracé le plus long, qui a l'impact agricole et paysager le plus important (encerclement de Saint-Georges sur l'Aa). Il souligne que ce fuseau est situé en grande partie (70%) dans le domaine agricole, ce qui constitue une contrainte majeure pour le monde agricole, le paysage dans les communes de Saint-Georges sur l'Aa et Bourbourg.

Il présente ensuite brièvement le tableau de comparaison multicritères des fuseaux, qui permet d'identifier les avantages et inconvénients de chaque fuseau pour chaque critère. Il indique que cette analyse fait pencher RTE en faveur du fuseau central.

### b. Présentation du bilan de la participation du public

**Simon BESNARD, SYSTRA**, remercie RTE pour la présentation du projet et invite les intervenants à dresser le bilan de la participation du public.

**Damien BLOT, RTE**, rappelle qu'il sera possible de s'exprimer sur le site de la concertation jusqu'au 30 avril 2023. Il explique que la concertation vise à permettre au public d'exercer ses **droits à l'information et à la participation** en débattant du projet sur ses différents aspects : l'opportunité du projet, les objectifs, les caractéristiques principales, les enjeux économiques, l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que les alternatives qui ont été envisagées.

Il réitère la volonté de RTE de prolonger le dialogue avec toutes les parties prenantes au-delà de la présente période de concertation.

Il rappelle que la concertation couvre un périmètre de 7 communes : Gravelines, Saint-Georges sur l'Aa, Loon-Plage, Craywick, Bourbourg, Mardyck, Grande-Synthe. Il présente les différentes rencontres tenues dans le cadre de la concertation :

- Réunion d'ouverture à Loon-Plage (22 mars 2023) ;
- Rencontre de proximité à Grande-Synthe (23 mars 2023) ;
- Atelier « Monde agricole et élevage » à Craywick (28 mars 2023) ;
- Atelier « Environnement-Santé » à Saint-Georges-sur-l'Aa (26 avril 2023).

Il explique que la réunion de clôture vise à présenter de manière synthétique l'ensemble des expressions du public et les enseignements tirés par RTE.



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Il revient sur les chiffres-clefs de la participation, qui témoignent d'un certain intérêt du public avec :

- 1123 visites sur le site internet donc 616 visiteurs uniques ;
- 101 participants aux réunions publiques ;
- 70 participants à la rencontre de proximité de Grande-Synthe ;
- 4 contributions d'acteurs ;
- 21 expressions en ligne ;
- 6 expressions sur les registres en mairie ;
- 61 expressions en présentiel.

### 3. Restitution des principaux sujets abordés par les participants, et des premiers enseignements et engagements tirés par RTE

#### a. Le dispositif de concertation et l'opportunité du projet

**Simon BESNARD, SYSTRA**, invite le maître d'ouvrage à présenter un premier bilan sur le dispositif de concertation et l'opportunité du projet.

**Jérôme LINO, RTE**, revient sur les expressions du public relatives à ces sujets.

Il explique que, malgré le **dispositif d'information** mis en œuvre (flyers distribués dans les boîtes-aux-lettres du périmètre de concertation, site internet...), plusieurs retours ont regretté des dysfonctionnements. Il indique que des améliorations seront mises en œuvre pour les futurs projets de RTE sur le territoire.

Il revient sur le doute exprimé par certains participants sur le **caractère « co-constructif » de la concertation**. Il réaffirme que la phase de concertation intervient en amont de la définition du projet et permet de l'enrichir au service du territoire.

Il revient ensuite sur la **perception de l'opportunité du projet par le public**. Il indique que l'objectif climatique est unanimement perçu de manière positive par les participants à la concertation. Il indique que le public a par contre choisi de débattre des modalités de mise en œuvre du projet – et notamment du choix du fuseau de moindre impact.

Jérôme LINO explique que les participants ont souhaité explorer de nombreuses **alternatives « techniques »**, comme le passage en souterrain ou en sous-marin des lignes ou encore le remplacement de lignes existantes. Il indique que ces alternatives ont été préalablement étudiées par RTE pour la concertation et indique qu'elles ont dû être écartées pour des raisons techniques et que la seule solution réalisable par RTE est le passage des lignes en aérien. Il ajoute que le public a également proposé des fuseaux alternatifs, passant par exemple au milieu de la future zone « Chimie » de TotalEnergies. Il explique que ces alternatives ont été écartées car incompatibles avec les exigences de l'arrêté technique de 2001 fixant les modalités d'implantation des ouvrages électriques.



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Monsieur LINO revient sur les principaux engagements tirés par RTE sur cette première thématique :

- **RTE réaffirme sa volonté de transparence sur toutes les décisions concernant le projet**, jusqu'à l'enquête publique. Il précise que le site internet constituera le canal d'information privilégié avec le public ;
- **RTE confirme sa volonté de co-construire le projet** en prenant en compte l'ensemble des informations et préoccupations émises par le territoire. Elle renforcera les échanges avec les riverains, les acteurs du monde agricole et l'Etat en ce sens.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, invite les participants à s'exprimer sur le bilan de RTE concernant le dispositif de concertation et l'opportunité du projet. Il demande d'attendre le micro pour les interventions, en vue de la rédaction du compte rendu détaillé et invite chacun à faire preuve de concision dans ses prises de paroles pour que tous puissent s'exprimer.

**Patrick GHEERARDYN, Administrateur MEDEF Côte d'Opale**, salue le sous-préfet et lui souhaite une bonne prise de fonction dans le territoire.

Il souhaite revenir sur la question du coût indicatif du projet de 270 millions d'euros. Il dit avoir compris que ce coût ne prend pas en compte les raccordements finaux pour chacun des futurs bénéficiaires de cette double liaison. Il demande si l'ouvrage en projet permettrait d'alimenter d'autres projets pas encore identifiés après 2035. Il évoque la filière hydrogène susceptible de se développer dans le Dunkerquois.

**Jérôme LINO, RTE**, explique que la capacité maximale de transit de 4 500 MW a été définie en concertation avec les acteurs du territoire et que les éventuels projets de production d'hydrogène ont bien été identifiés dans le cadre de la cartographie des bénéficiaires potentiels du projet.

Il explique que le foncier disponible dans la zone constituera probablement la première limite à l'installation de nouveaux acteurs sur le territoire. Il confirme en outre qu'il serait par exemple possible d'accueillir un producteur d'hydrogène supplémentaire qui ne se serait pas encore positionné.

Il revient sur le chiffre de 1,2 milliard d'euros évoqué dans le film du projet. Il confirme que ce montant couvre effectivement l'ensemble des projets de RTE sur le territoire.

**Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck**, demande si la zone identifiée « CAP 2020 » sur les cartes représente l'agrandissement prévu du quai des Flandres ou comprend également l'ensemble des projets d'infrastructure qui y sont rattachés.

**Laurent PIDOUX, CUD**, indique que la zone correspondant au projet CAP 2020 correspond à l'enveloppe maximale du projet. Le projet sera finalisé d'ici 5 à 10 ans et est encore en cours d'instruction par les services de l'Etat.

**Béatrice LECOESTER**, demande de préciser si cette zone concerne uniquement le bassin du quai des Flandres ou si elle comprend la jonction autoroutière prévue pour desservir le quai.

**Laurent PIDOUX, CUD**, confirme que cette emprise inclut les projets d'infrastructure prévus dans le cadre du projet.

**Un participant** signale que le plus grand propriétaire foncier du territoire est le GPMD et demande pourquoi le projet est envisagé sur d'autres terrains, notamment agricoles. Il suppose que ceci est dû à la meilleure rentabilité potentielle des terrains industriels.





## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

**Damien BLOT, RTE**, revient sur les raisons qui obligent RTE à proposer plusieurs options de raccordement sur l'ensemble de l'aire d'étude. Il évoque notamment la disponibilité foncière nécessaire pour l'implantation du poste électrique et des considérations techniques. Il explique notamment que si le poste était situé à l'ouest du canal de Bourbourg, il faudrait que tous les câbles de raccordement des clients passent sous le canal, ce qui n'est pas viable économiquement ou techniquement.

Concernant les fuseaux, il explique que tous les enjeux du territoire doivent être pris en compte dans l'analyse multicritères. Il ajoute que la diversité des enjeux fonciers, techniques, paysagers et environnementaux imposent de proposer différents fuseaux afin d'identifier le fuseau de moindre impact.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, rappelle qu'un dossier de concertation de 90 pages est disponible pour aller plus loin sur ce sujet et propose de passer au deuxième thème.

### b. L'attachement aux activités et paysages agricoles, et la discussion sur les fuseaux

**Damien BLOT, RTE**, explique que les participants ont témoigné d'un **attachement profond à l'activité et aux paysages agricoles** tout au long de la concertation, à travers :

- La volonté d'évitement des terres agricoles par le projet – il rappelle notamment que l'A16 est perçue par le public comme une barrière historique qui structure le paysage –
- Le désir de sanctuarisation du secteur sud par les exploitants agricoles,
- Les doutes concernant la compatibilité de l'activité agricole sous les lignes électriques.

Concernant **l'impact potentiel du projet sur l'environnement**, il mentionne les préoccupations développées par les participants au cours de la concertation :

- Le risque de collision avec l'avifaune en raison de la présence d'un important couloir migratoire sur le territoire,
- La préservation des réseaux hydrologiques (comprenant notamment les waterings) et de leurs fonctions, le développement industriel étant perçu comme une menace,
- La volonté d'éviter l'artificialisation des sols.

Il revient sur les discussions relatives aux différents fuseaux :

- **Fuseau Nord** : il est perçu comme le seul qui préserverait le foncier agricole, puisque situé sur un territoire à vocation industrielle. Monsieur BLOT ajoute que l'impact paysager significatif de ce fuseau sur la commune de Loon-Plage a été souligné au cours de la concertation,
- **Fuseau Centre** : Damien BLOT évoque les points de vigilance émis par les acteurs du monde agricole afin de préserver l'activité agricole. Il ajoute que le passage entre le chemin de fer et l'autoroute près de la commune de Loon-Plage a été identifié comme un point sensible du fait de la présence d'arbres. Il souligne qu'au cours de la concertation, un participant a proposé d'élargir le fuseau de 150 m au nord, pour réduire les angles et le nombre de pylônes au Sud de l'autoroute afin de limiter l'impact dans le domaine agricole privé.
- **Fuseau Sud** : l'impact paysager sur la commune de Saint-Georges-sur-l'Aa et l'impact sur le foncier agricole ont selon lui été vivement soulignés par les participants.





## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Il revient sur les enseignements et engagements tirés par RTE sur la thématique agricole et environnementale :

- **RTE prend note de l'attachement fort du territoire à l'agriculture ;**
- **RTE prend note de l'intérêt pour le développement d'un territoire préservé.** Il explique que des études Faune-Flore-Habitat exhaustives sont en cours et permettront d'identifier les meilleures mesures de préservation dans le cadre de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) ;
- **RTE confirme qu'il va étudier l'élargissement du fuseau Centre.** Il indique que le bilan de la concertation qui sera publié sur le site internet précisera les contours de cet élargissement.

**Simon BESNARD, SYSTRA,** demande si les participants veulent compléter le bilan de RTE sur cette seconde thématique ou émettre des commentaires à ce sujet.

**Un agriculteur travaillant à Loon-Plage** estime que l'impact paysager d'un pylône situé sur le fuseau Nord, à vocation industrielle et déjà très industrialisé, est beaucoup faible qu'au sud, encore préservé et au paysage agricole.

**Damien BLOT, RTE,** rappelle que le fuseau Nord passe à moins de 500 mètres des habitations de Loon-Plage. Il explique que, si des barrières végétales existent, le projet pourrait avoir un impact sur les espaces boisés situés au nord de Loon-Plage en raison de l'écartement entre les lignes. Il explique que ceci pourrait impliquer un impact paysager fort pour l'ensemble de Loon-Plage.

**L'interlocuteur** rétorque que le fuseau Sud comporte également des habitants qui pourraient voir leur paysage dégradé par le passage des lignes électriques.

**Damien BLOT, RTE,** confirme la présence d'habitations dans tous les fuseaux. Il rappelle qu'une fois le fuseau fixé, RTE devra affiner le tracé final des lignes en s'éloignant au maximum des habitations, lorsque cela est possible. Il ajoute que le fuseau Nord est particulièrement étroit au passage de Loon-Plage en raison de la présence de zones industrialisées au nord et de la dynamique industrielle croissante dans ce secteur. Il explique que c'est en partie pour cette raison que le fuseau central est privilégié par RTE.

**Simon BESNARD, SYSTRA,** demande de préciser la largeur du fuseau et du tracé final.

**Damien BLOT, RTE,** explique que les fuseaux mesurent en moyenne 500 mètres de large. Il ajoute que les deux lignes seront *in fine* éloignées d'une centaine de mètres.

**Un agriculteur du territoire** explique que les contributions déposées sur le site de la concertation montrent que le public privilégie le fuseau Nord.

Il estime que l'impact paysager est sensiblement inférieur lorsque l'on passe à 500 mètres des habitations dans le contexte du fuseau Nord, plutôt que sous l'hypothèse du fuseau Centre, où les lignes passeraient à moins de 100 mètres du hameau de la Gare.

Il ajoute que les grues du projet CAP 2020 auront un impact paysager bien supérieur aux pylônes électriques pour Loon-Plage et estime que le fuseau Nord est d'autant plus indiqué.

**Damien BLOT, RTE,** confirme que les participants à la concertation, et notamment les exploitants agricoles ont semblé privilégier le fuseau Nord. Il explique néanmoins que la longueur du tracé



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

entourant Loon-Plage par le nord-ouest ne doit pas être sous-estimée, et renforce sensiblement l'impact paysager sur la commune.

Il informe que l'ensemble des contributions du public sera remonté à l'Instance Locale de Concertation qui choisira le fuseau de moindre impact.

**Laurent DECLERCQ, éleveur à Loon-Plage**, exprime son mécontentement de ne pas avoir reçu d'invitation à la concertation.

Il indique que le Président de la Chambre d'Agriculture l'a informé que RTE privilégiait le tracé Centre. Il refuse catégoriquement ce tracé au nom de l'accord passé lors de l'agrandissement du GPMD et qui considérait l'autoroute comme une « barrière » et demande que le projet passe au nord.

Il estime que les lignes électriques présentent des nuisances pour l'activité des éleveurs (interférences électromagnétiques, impact sur le bétail...). Il détaille les difficultés qui touchent un agriculteur au passage d'un pylône (perte de rentabilité, complexification des opérations prophylactiques et d'irrigation). Il explique que si une indemnisation est bien prévue pour le propriétaire et le locataire agricole, c'est la commune qui touche le plus d'argent du passage d'une ligne sur son territoire et considère cette situation injuste.

Monsieur DECLERCQ se dit indigné par le fait que RTE n'ait pas invité individuellement le peu d'agriculteurs que compte le territoire. Il explique s'être rapproché du vice-président du Département et ajoute qu'il souhaite échanger avec l'ensemble des collectivités, y compris la Région, afin d'empêcher le passage par le secteur Centre. Il précise ne pas être opposé au développement du territoire, mais refuse que l'agriculture soit davantage impactée sous ce motif.

Il explique qu'il a demandé à être entendu par RTE il y a 8 jours et n'a toujours pas reçu de réponse.

**Damien BLOT, RTE**, regrette le défaut de distribution des flyers, qui a été diffusé dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des communes du périmètre de la concertation, dont Loon-Plage.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, indique qu'un constat d'huissier a attesté de la conformité de distribution des flyers d'information sur le projet, ce qui n'empêche pas des manques.

**Damien BLOT, RTE**, explique que la démarche de RTE inclut des réunions spécifiques avec chaque acteur, et notamment le monde agricole, à l'issue de la concertation actuelle. Il précise que celle-ci vise à inviter l'ensemble des habitants du territoire indépendamment de leur statut.

Il confirme que le tableau multicritères construit par RTE indique que le fuseau Centre semble présenter moins d'inconvénients que les autres. Il rappelle que la validation du fuseau ne revient pas à RTE, mais à l'ILC convoquée par le Préfet. Celle-ci se tiendra à l'issue de la présente concertation et est composée de représentants du monde agricole, d'associations, d'élus et de représentants de l'Etat.

Il rappelle que le bilan de la concertation sera versé lors de l'instance locale de concertation.



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

### c. La préservation de l'habitat humain, de la santé et de la sécurité

Simon BESNARD, SYSTRA, propose de passer au 3<sup>ème</sup> thème de la restitution.

Damien BLOT, RTE, revient sur les interventions des participants à la concertation concernant l'environnement humain.

Il explique qu'ils ont émis plusieurs préoccupations :

- Le risque de dévaluation de l'immobilier et la crainte de l'expropriation, liés à la disposition des pylônes et à leur distance aux habitations,
- La crainte concernant le risque sanitaire lié aux champs électromagnétiques. Il explique que cette préoccupation a été exprimée à plusieurs reprises par les participants, à la fois pour les riverains du territoire et pour les travailleurs (Zone économique Eurofret de Craywick).

Il revient sur les enseignements et engagements tirés par RTE sur ces thèmes :

- **RTE rappelle que le projet n'implique pas d'expropriations à ce stade**, mais des servitudes.
- RTE a conscience que l'impact paysager des lignes au passage d'habitations est fort. **Des indemnités liées au préjudice visuel sont prévues.**
- **RTE renouvelle sa volonté de réduire l'impact visuel de ses ouvrages** à travers la définition du tracé de moindre impact et un travail sur l'intégration paysagère. **RTE réitère l'engagement pris lors du dernier atelier, consistant à réaliser des photomontages** depuis différents points de vue, notamment pour la commune de Mardyck, afin de permettre aux riverains de mieux anticiper.
- **RTE réaffirme ses engagements en matière de santé publique.** RTE met en œuvre le principe de précaution présenté lors de l'atelier environnement - santé. Monsieur BLOT mentionne le Plan de Contrôle et de Surveillance (PCS) qui sera validé par la DREAL et qui permet de suivre le respect des normes en vigueur. RTE prend l'engagement que ses équipes seront disponibles tout au long de la réalisation du projet et au-delà, pour répondre aux interrogations du public.

**Un participant** demande quel est le niveau maximal de compensation de RTE dans le cadre du préjudice visuel. Il craint un éventuel recours juridique de l'acheteur après la vente de sa maison. Il rappelle qu'il habite dans le hameau du Pont-à-Roseaux situé à proximité du futur emplacement du poste électrique.

Damien BLOT, RTE, indique ne pas pouvoir donner de réponse au participant. Il explique que RTE n'évalue lui-même pas le préjudice visuel mais s'appuie sur une commission d'experts et sollicitée pour chaque bien immobilier pris de manière individuelle.

**Le même participant** estime que RTE doit avoir connaissance d'un ordre de grandeur de ces chiffres, qu'il doit avoir évalué le budget dédié en conséquence. Il demande si RTE peut compenser une perte de l'ordre de 100 000€.

Damien BLOT, RTE, indique que RTE n'a pas défini de budget à cet effet. Il précise que RTE se contente de régler le montant de l'indemnité fixé par le comité.

**Le participant** en déduit qu'il doit vendre sa maison tant qu'il est encore temps, car il perdra de l'argent s'il attend trop.



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Jérôme LINO, RTE, dit ne pas pouvoir lui répondre précisément sur la perte de valeur du bien immobilier.

**Fabienne CASTEL, Maire de Mardyck**, dit comprendre la question et l'inquiétude des participants. Elle rappelle que toutes les informations ne sont pas encore disponibles à cette date puisque le fuseau est très large (près de 500 mètres), ce qui rend impossible d'évaluer le préjudice réel.

Elle rappelle en outre que RTE s'est engagé à tenir une réunion avec les riverains avant l'été, afin de présenter des photomontages et donner des éléments plus précis aux participants. Elle fait mention de courriers municipaux datés de la semaine du 17 avril 2023 qui informent les riverains concernés que RTE passera pour prendre des photos à cet effet.

Elle indique qu'il ne sera peut-être pas encore possible de donner le montant de l'indemnité à la date de la réunion. Elle explique que Mardyck a déjà été concerné par une problématique analogue lors de la redéfinition du PPRT, et que les informations ont pu être données au fur et à mesure de l'avancée des études.

Fabienne CASTEL dit avoir demandé que RTE partage des données relatives à des projets similaires ailleurs en France et estime que ces éléments pourraient être présentés au public lors de la réunion prévue avant l'été.

**Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck**, demande si le fuseau Nord est écarté en partie parce que les lignes électriques pourraient passer au-dessus des cheminées de l'entreprise Indachlor.

**Damien BLOT, RTE**, confirme que le fuseau Nord est concerné par l'emprise d'IndaChlor. Il explique que l'arrêté technique de 2001 fixant les conditions d'implantation d'ouvrages électriques interdit le surplomb de d'usines comprenant des produits inflammables et de l'hydrocarbure. Il explique que si le fuseau Nord est choisi, il faudra malgré tout étudier cette compatibilité technique d'un passage de chacune des lignes de part et d'autre du périmètre de l'usine.

### d. L'enjeu des compensations

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose de passer à la dernière séquence de la présentation, le bilan concernant le sujet des compensations.

**Jérôme LINO, RTE**, revient sur les différentes questions du public concernant les éventuelles compensations du projet :

- La remise en état des routes, dont la bonne exécution a été remise en question par certains participants ;
- Les indemnités des acteurs agricoles ;
- La possibilité de mise en souterrain de certaines lignes.

Il présente ensuite les engagements de RTE sur ce sujet :

- **RTE rappelle ses engagements permanents** (mis en place pour tous ses projets) :
  - Remise en état de tous les espaces, et notamment les routes, après les travaux ;
  - Contrôle de l'activité des prestataires à travers un état des lieux pré- et post-travaux afin d'éviter les problèmes d'intervention ;



## Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

- Travail étroit avec la chambre d'agriculture pour déterminer le meilleur tracé après détermination du fuseau de moindre impact par l'ILC et assurer le suivi du protocole agricole d'implantation des ouvrages.
- RTE tire en outre trois enseignements majeurs spécifiques à ce projet :
  - RTE étudie la mise en souterrain de certaines de ses lignes 225 000 V, 95 000 V et d'une ligne 20 000 V (détenue par ENEDIS) afin de réduire l'impact visuel de ses ouvrages sur le territoire ;
  - RTE étudie la dépose de certaines de ses lignes.
  - RTE travaille sur l'intégration paysagère du poste « Alpha », en collaboration étroite avec les communes et les riverains de Mardyck et de Grande-Synthe. Jérôme LINO évoque l'habillage du poste, l'installation d'essences végétales. Il souhaite que le territoire puisse choisir la meilleure modalité d'intégration parmi celles qui seront présentées par RTE.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande au public de s'exprimer sur ce bilan.

**Béatrice LECOESTER, riveraine de Mardyck**, revient sur l'intégration paysagère. Elle demande si le poste de Flandre Maritime situé à Saint-Georges-sur-l'Aa fera aussi l'objet d'un traitement paysager particulier. Elle souhaite poser la question au nom des habitants de la commune, peu présents lors de cette concertation.

**Jérôme LINO, RTE**, indique que la concertation concernant le poste de Saint-Georges-sur-l'Aa a déjà eu lieu et que le projet est validé. Il indique qu'il demandera à ses collègues de revenir vers le Maire si des questions persistent à ce sujet.

## 4. Mots de conclusion

Les participants ayant épuisé leurs questions, **Simon BESNARD, SYSTRA**, propose de passer au mot de conclusion de RTE.

**Anne-Marie REYNARD, Directrice Centre Développement et Ingénierie Hauts-de-France (RTE)**, explique que la fin de cette concertation ne signe pas la fin des échanges avec le territoire, qui vont se poursuivre.

Elle souhaite revenir sur les principaux enseignements tirés par RTE à l'issue de la concertation :

- Les études techniques relatives au passage en souterrain et à la dépose de certaines lignes sur le territoire vont se poursuivre ;
- La réunion relative aux riverains de Mardyck concernés par le projet aura lieu avant l'été. Elle invite les personnes concernées à y participer et confirme que les photomontages sont en cours de production. Anne-Marie REYNARD prend par ailleurs l'engagement de prévoir d'autres réunions si le besoin se fait sentir ;
- Les ratés de distribution du flyer d'information feront l'objet d'une enquête par RTE. Madame REYNARD réaffirme la démarche d'inclusion des agriculteurs dans la définition du tracé final des lignes électriques. Cette démarche vise à garantir la gêne minimale pour les agriculteurs dans la limite des possibilités techniques.



## **Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois**

Elle explique que l'équipe projet se tient à la disposition des participants pour assurer une bonne communication et répondre à toutes les préoccupations. Les adresses mail et postale de l'équipe du projet sont partagées en séance (accessibles sur le diaporama projeté en réunion - [Développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois.](#))

Pour conclure, elle revient sur le rôle de l'Instance Locale de Concertation, qui vise à permettre au Préfet de valider un fuseau en concertation avec l'ensemble des représentants du territoire, et qui se tiendra dans les deux mois suivant la clôture de la présente concertation.

Elle remercie l'ensemble des participants pour leur participation assidue et les invite à participer aux prochaines étapes de concertation avec le territoire. Elle propose de poursuivre les échanges autour du rafraîchissement proposé.